

**Prêts aux petites entreprises (Loi), modification:**

1. Bill C-91, M. Leblanc (Laurier) (Industrie du camionnage). 1re lecture, 42. Motion tendant au renvoi du sujet au comité mixte du crédit au consommateur, adoption, 317. Rapport du comité (5e), 1323-1416.
2. Projet de résolution visant à proroger jusqu'au 31 décembre 1969 la période durant laquelle les prêts garantis destinés à l'amélioration d'entreprises peuvent être consentis, à étendre les dispositions de la loi aux entreprises de construction, des transports ou des communications, etc.: Examen par la Chambre, formée en comité plénier, à la prochaine séance, 1148-1149. Etude en comité plénier, adoption, 1422. Bill C-270, ministre des Finances, 1re lecture, 1423. 2e lecture après débat, étude en comité plénier, rapport sans amendement, 3e lecture, 1445. Adoption par le Sénat, 1488. Sanction royale, 1524. 14-15-16 Elisabeth II, chapitre 83, S.C. 1966-1967.

**Preuve au Canada (Loi), modification:**

Bill C-276, M. Orlikow (Déclarations incriminant leurs auteurs). 1re lecture, 1486.  
Voir aussi **Interprétation (Loi)**.

**Prévisions budgétaires en général, Comité:**

Composition, 103.

**Prince Albert Pulp Company Limited:**

Ordre.—Correspondance ayant trait à toute demande d'assistance financière à la société Prince Albert Pulp Company Limited aux termes de la loi stimulant le développement de certaines régions: M. Douglas, 177. Dépôt de la réponse, 265. Document parlementaire no 198C.

**Privilèges et élections, Comité:**

1. Composition, 104, 746, 749, 924, 938, 1223
2. Renvoi du budget principal du Bureau du directeur général des élections, sans avis ni débat, 329.
3. Déréféré: Loi électorale du Canada, modifications proposées (Avis de motions émanant de députés nos 21, 25, 64, 73, 76); Etude des oppositions présentées par le Commissaire à la représentation et les commissions de délimitation des circonscriptions électorales en tenant compte des articles 13 (c) (i) et (ii) de la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Avis de motion émanant de députés no 74) du *Feuilleton*, 660-661; Loi électorale du Canada, 1222; Rapport du comité des dépenses d'élection, 1222.
4. Motion: Que la question de privilège soulevée le 20 octobre 1966 au sujet d'un article paru dans *Le Droit* le 14 octobre 1966, et signé par M. Marcel Pépín, soit renvoyée au comité pour enquête et rapport, présentation et après débat, rejet sur vote inscrit, 915-916.
5. Rapports: Premier (diminution du quorum); Deuxième (budget principal du Bureau du directeur général des élections) (Appendice no 21 aux *Journaux*), 752.
6. Adoption des rapports: Premier, sur avis sans débat, sur division, 767.

**Prix, augmentation:**

Voir **Enquêtes sur les coalitions (Loi), modification (C-173)**.

**Procédure, modification:**

1. Ordre.—Que les changements provisoires adoptés les 20 avril, 7 mai, 1er juin et 9 octobre 1964, 8 et 11 juin 1965 s'appliquent durant la session actuelle avec les modifications suivantes: Que l'Orateur quitte le fauteuil pour les périodes du déjeuner et dîner durant les débats sur le discours du Trône et le budget; que la limite de 20 minutes visant les discours sur la résolution précédant un projet de loi de finances ne s'applique pas au premier ministre et au chef de l'opposition; qu'une motion de subsides portant sur les budgets principal et supplémentaires pour 1965-66 puisse être appelée n'importe quel jour suivant le discours du Trône et que ces derniers, à l'exception des crédits supplémentaires définitifs, étant compris dans cette seule motion de subsides, la Chambre puisse se former en comité de subsides pour l'étude de ces budgets n'importe quel jour de la semaine et que l'Orateur quitte le fauteuil sans que la question soit mise aux voix, que le temps utilisé à l'étude desdits budgets ne soit pas compris dans la période prévue pour l'examen des crédits; que la période des questions soit prolongée à 40 minutes les mardis, jeudis et vendredis, 34.
2. Copie provisoire annotée du Règlement de la Chambre, ordre visant à l'impression en appendice aux *Procès-verbaux* du 4 février 1966.